

ENDURO

REGLEMENT PARTICULIER 2024 ENDURANCE TOUT-TERRAIN



MOTO-CLUB: BOUILLAC MOTO SPORT

E-MAIL: vincent.gautie29@gmail.com

TÉLÉPHONE: 06 74 42 70 18

ORGANISATEUR TECHNIQUE: Vincent GAUTIE-172033

N° D'ÉPREUVE FFM: 387

DATE: 14 AVRIL 2024

LIEU: BOUILLAC

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 / ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 / LISTE DES OFFICIELS

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronomètres, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	M BONNAFOUS HENRY	Licence :	260827
Président du Jury ou Arbitre*	M PENA JEAN PAUL	Licence :	243723
Membre du Jury	MME SALESSES Anne-Marie	Licence :	128443
Membre du Jury	MIVELAZ GUY	Licence :	235860
Commissaire technique responsable	M BOY DANIEL	Licence :	215067
Responsable du chronométrage	LMOC	Licence :	

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé de deux ou trois membres dont un Président, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

ARTICLE 3 / DÉTAIL DES CATÉGORIES

NOM DE LA CATÉGORIE	AGE MINI	AGE MAXI	CYLINDRÉE	DESCRIPTION
Championnat occitanie motc	15		A partir de 125cc	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
Championnat occitane motc	13		A partir de 125cc	<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
Open LJ Solo	15		A partir de 125cc	<input checked="" type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
Open LJ Duo	13			<input type="checkbox"/> Solo <input checked="" type="checkbox"/> Equipage de 2 pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes
				<input type="checkbox"/> Solo <input type="checkbox"/> Equipage de pilotes

Pilotes de moins de 13 ans : un temps de repos au moins égal au temps de roulage sera observé entre chaque relais.
Pilotes de 13 ans et plus : un temps de repos au moins égal à la moitié du temps de roulage sera observé entre chaque relais.

ARTICLE 4 | CONTRÔLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :

NON OUI (78€ pour les licences payées au préalable sur l'intranet FFM / 95 € si elle est prise sur place)

Les participants devront également présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter :

- sa licence FFM de la saison en cours ;
- son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition).

Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 | RÉCLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite le démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 € pour les 2T et 150 € pour les 4T, qui sera restitué si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 | MÉDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical ...	Docteur Denis PORTE		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	Montauban	Temps de trajet (en min)	45min

ARTICLE 7 | LE SITE DE PRATIQUE

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Circuit d'endurance	Longueur du circuit	12500m
Adresse	Moutifle 82600 BOUILLAC	Largeur minimum de la piste	5m sur ε
		Nombre d'OCP*	10n OPC

*Officiels Commissaires de Piste

DIFFICULTÉS ACCEPTÉES :

- ✓ relief naturel du terrain
- ✓ obstacles type motocross*
- ✗ difficultés artificielles (rondin de bois, rocher etc.)

* en nombre retreint et facilement contournables

CAPACITÉ MOTO : 360
(maximum 30 par km)

CAPACITÉ QUAD : ---
(maximum 30 par km)



- **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB

DATE: 21/02/2024



MOUTIFLE - 82600 BOUILLAC
06 70 93 05 33
Siret 798 300 976 00015

VISA DE LA LIGUE

DATE: 21/02/2024

Guy Mivelaz



VISA DE LA FFM

DATE: 22/02/2024

NUMÉRO: 24/0205

MOTO
FÉDÉRATION FRANÇAISE

74 Avenue Parmentier
75011 PARIS
01 49 23 77 00
ffm@ffmoto.org
ffmoto.org

ENDURO

ENDURANCE TT

HORAIRES PREVISIONNELS*

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: BOUILLAC MOTO SPORT

DATE: 13 Avril 2024

LIEU: Bouillac



HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DUREE
16H00	19H00	Contrôles administratifs		
16H00	19H00	Contrôles techniques		

*sous réserve de modifications approuvées par le jury de l'épreuve

MOTO-CLUB: BOUILLAC MOTO SPORT
DATE: 14 Avril 2024
LIEU:

HEURE DE DEBUT	HEURE DE FIN	DEROULEMENT	CATEGORIE (S)	DUREE
7H30	10H00	Contrôles administratifs		
10H30	11H30	Essais Libres	ETT DUO ET SOLO	1H00
11H30	13H00	Repas		
13H00	13H30	Essais de la gille de départ	ETT DUO ET SOLO	30MIN
13H30		Départ	ETT DUO	4H00
13H30		Départ	ETT SOLO	2H00
15H30		Arrivée	ETT SOLO	
17H30		Arrivée	ETT DUO	
18H00		Remise des Prix		
20H00		Finale		